

MAIRIE
DE
SAUSHEIM



ACG/SB

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM
SEANCE DU 12 JUIN 2018 A 19 H 30**

Présents : Daniel BUX, Guy OMEYER, Chantal BRUN, Michèle DUDA, Pierre MARCHAL, Sophie LENET, Robert FEKETE, Danièle MIMAUD, Bernard NOTTER, Marie MESSINA, Micheline FOULON, Christian SCHIEBER, Jeannine SPENLE, Michel DE LA TORRE, Denis LIGIBEL, Karine LEMART, Laurent GRAFF, Muriel WALTER, Daniel HAABY, Dominique HABIG, Maria BUTZ, Marie-Christine GOEPFERT, Jean-Jacques MISSLIN

Excusés : Jean-Pierre BARI, Simone MULLER, Catherine CHEMIN-RIEB, Fabienne BEYER, Michel LEOCADIE

Procurations : Madame CHEMIN-RIEB à Madame BRUN
Madame BEYER à Madame LENET
Monsieur LEOCADIE à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Anne Catherine GASZTYCH – Directrice Générale des Services

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2018

ADMINISTRATION GENERALE

2. Transformation des syndicats de rivière en EPAGE – Syndicat Mixte du Quatelbach – Canal Vauban

PERSONNEL

3. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent à temps non complet
4. Modification de l'état des effectifs
5. Comité Technique pour le personnel communal : Détermination du nombre de représentants

FINANCES

6. Compte Administratif 2017 – Approbation du Compte Administratif – Exercice 2017 – Budget Principal
7. Compte de Gestion 2017 – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2017 – Budget Principal
8. Compte Administratif 2017 – Approbation du Compte Administratif – Exercice 2017 – Budget Annexe de l'Eau
9. Compte de Gestion 2017 – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2017 – Budget Annexe de l'Eau
10. Approbation de la décision modificative n°1 – Exercice 2018 – Budget Principal

URBANISME

11. Modification Simplifiée n°2 du plan Local d'Urbanisme – Détermination de mise à disposition du dossier au public

AFFAIRES FONCIERES

12. Approbation du Bilan des Acquisitions et Cessions Immobilières – Exercice 2017
13. Régularisation d'un alignement – Rue Jean de la Fontaine

AFFAIRES JURIDIQUES

14. Mise en fourrière Automobile – Enlèvement, Transport, Gardiennage, Restitution ou Aliénation des Véhicules – Lancement de la Consultation
15. Liste des Marchés conclus par la commune de Sausheim au titre de l'exercice 2017

DIVERS ET COMMUNICATION

Monsieur le Maire souhaite une cordiale bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'au représentant de la presse locale.

Après ses quelques mots de bienvenue, Monsieur le Maire transmet quelques nouvelles rassurantes sur l'état de santé de Monsieur BARI, victime d'un accident domestique, et, exprime également ses meilleurs vœux de rétablissement à Madame BEYER touchée par de gros soucis de santé.

Dans un registre un peu plus léger, il adresse ses vœux les meilleurs à Madame MESSINA qui fête son anniversaire ce jour.

Puis il convie l'assemblée à passer à l'examen des points portés à l'ordre du jour de la présente séance.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MAI 2018

Le Conseil Municipal est invité à approuver le procès-verbal du 22 mai 2018

Après délibération, le Conseil Municipal du 22 mai 2018 est adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE**POINT N° 2 : TRANSFORMATION DES SYNDICATS DE RIVIERE EN EPAGE-SYNDICAT MIXTE DU QUATELBACH - CANAL VAUBAN**

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Quatelbach Canal Vauban,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Muhlbach,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Windensolen,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Quatelbach Canal Vauban du 11 décembre 2017 approuvant la modification statutaire des statuts actuels de ce syndicat,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen du 11 décembre 2017 approuvant la modification statutaire des statuts actuels de ce syndicat,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Windensolen du 11 décembre 2017 approuvant la modification statutaire des statuts actuels de ce syndicat,

Vu les délibérations des comités syndicaux du Syndicat Mixte du Quatelbach Canal Vauban, du Syndicat Intercommunal du Muhlbach, du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et du Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Windensolen du 11 décembre 2017 approuvant le périmètre du futur syndicat par fusion de ces quatre structures et le projet de nouveaux statuts, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2018, aux communes de :

ALGOLSHEIM, ANDOLSHEIM, ARTZENHEIM, BALDERSHEIM, BALGAU, BALTZENHEIM, BANTZENHEIM, BATTENHEIM, BIESHEIM, BILTZHEIM, BISCHWIHR, BLODELSHEIM, CHALAMPE, COLMAR, DESSENHEIM, ENSISHEIM, FESSENHEIM, FORTSCHWIHR, GEISWASSER, GRUSSENHEIM, HEITEREN, ILLZACH, JESBHEIM, KUNHEIM, MEYENHEIM, MUNTZENHEIM, NAMBSHEIM, NEUF-BRISACH, NIEDERENTZEN, NIEDERHERGHEIM, OBERENTZEN, OBERHERGHEIM, OBERSAASHEIM, OTTMARSHEIM, PORTE DU RIED, REGUISHEIM, RUMMERSHEIM-LE-HAUT, SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, SAUSHEIM, URSCHENHEIM, VOGELGRUN, VOLGELSHEIM, WECKOLSHEIM, WICKERSCHWIHR, WINDENSOLEN et WOLFGANTZEN en tant que nouveaux membres du syndicat et autorisant son Président à notifier cette délibération aux structures adhérentes au syndicat mixte ;

Vu l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 8 mars 2018,

Considérant le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat,

Considérant la proposition de transformation en EPAGE du nouveau syndicat,

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs.

Considérant le projet de modification statutaire et celui de nouveaux statuts ;

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de périmètre de fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Windensolen au sein d'un nouveau syndicat mixte,
- **APPROUVE** la transformation du futur syndicat mixte issu de la fusion en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE),
- **AUTORISE** l'adhésion des Communes de ALGOLSHEIM, ANDOLSHEIM, ARTZENHEIM, BALDERSHEIM, BALGAU, BALTZENHEIM, BANTZENHEIM, BATTENHEIM, BIESHEIM, BILTZHEIM, BISCHWIHR, BLODELSHEIM, CHALAMPE, COLMAR, DESSENHEIM, ENSISHEIM, FESSENHEIM, FORTSCHWIHR, GEISWASSER, GRUSSENHEIM, HEITEREN, ILLZACH, JESBHEIM, KUNHEIM, MEYENHEIM, MUNTZENHEIM, NAMBSHEIM, NEUF-BRISACH, NIEDERENTZEN, NIEDERHERGHEIM, OBERENTZEN, OBERHERGHEIM, OBERSAASHEIM,

OTTMARSHEIM, PORTE DU RIED, REGUISHEIM, RUMMERSHEIM-LE-HAUT, SAINTE-CROIX-EN-PLAINE, SAUSHEIM, URSCHENHEIM, VOGELGRUN, VOLGELSHEIM, WECKOLSHEIM, WICKERSCHWIHR, WINDENSOLEN et WOLFGANTZEN à ce Syndicat,

- **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte issu de la fusion transformée en EPAGE, annexés à la présente délibération, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018, sous réserve de l'intervention d'un arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte issu de la fusion et transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), conformément à l'article L213-12 du Code de l'Environnement,
- **DESIGNE** Madame Danièle MIMAUD en tant que déléguée titulaire et Monsieur Pierre MARCHAL en tant que délégué suppléant au sein du syndicat mixte du Quatelbach – Canal Vauban.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

PERSONNEL

POINT N° 3 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire expose :

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, VU l'avis émis par le Comité Technique,

CONSIDERANT la demande de Madame Mylène TISCHNER, agent à temps non complet à raison de 33h45 hebdomadaires, sollicitant en date du 18 mai 2018, la possibilité d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail, en vue d'effectuer un temps plein,

CONSIDERANT la situation récente de l'intéressée et au vu des difficultés rencontrées par cette dernière et de la réorganisation des services engagée, notamment au niveau de la mairie annexe, Monsieur le Maire propose :

- de modifier la durée hebdomadaire de service de Madame Mylène TISCHNER, Adjoint Technique, avec effet du 1^{er} septembre 2018.
- de fixer cette durée à 39 heures.
Les missions de Madame TISCHNER se répartiraient entre l'aide aux personnes âgées les matins et l'accueil physique et téléphonique du public les après-midis.

L'intéressée reste affiliée au régime général (spécial fonctionnaire) de la Sécurité Sociale et à la CNRACL.

Monsieur FEKETE précise que Madame TISCHNER est unanimement très appréciée par les personnes âgées auprès desquelles, elle intervient.

Madame PINTURO effectuant le remplacement ponctuel de Madame TISCHNER.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail afférente au poste de Madame Mylène TISCHNER, à 39h00, soit un temps complet, avec effet du 1^{er} septembre 2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette modification.

POINT N° 4: MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification du plan des effectifs comme suit :

Au niveau de la filière technique :

- La création de quatre postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, afin de permettre aux agents proposés, d'être promus par voie d'avancement de grade.

Les agents concernés sont chargés de l'entretien des bâtiments ou de l'entretien des espaces verts. Leurs missions ont déjà été, ou seront adaptées, en fonction de leur nouveau grade et leurs fiches de postes modifiées en conséquence. En particulier, ces agents assurent la fonction de référent des bâtiments dans lesquels ils interviennent.

Au niveau de la filière sécurité :

- La création d'un poste de Gardien-Brigadier en vue du renforcement des effectifs de la Police Municipale, dans le cadre du développement de la politique sécuritaire de la commune.

L'état des effectifs de la commune s'établit donc comme suit au 1^{er} juin 2018 :

GRADES	POSTES		
	Autorisés	Pourvus	Ramenés à temps complet
TITULAIRES ET STAGIAIRES			
Directeur Général d'une commune de plus de 5000 habitants	1	1	1
Attaché principal	3	1	1
Attaché	2	2	1,8
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0	0
Rédacteur	2	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	3	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	4	4	3
Adjoint administratif	7	4	3,8
Ingénieur Principal	1	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Technicien	1	0	0

Agent de maîtrise principal	3	5	5
Agent de maîtrise	5	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	8	8	7,85
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	8	7,42
Adjoint technique	20	15	12,12
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	2	1	0,81
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	6	4	3,24
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	1	0,77
Attaché de conservation	1	0	0
Assistant de conservation	1	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Adjoint du patrimoine	1	3	3
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe	1	0	0
Chef de service de police municipale	1	1	1
Brigadier-chef principal	1	2	2
Gardien-Brigadier	2	1	1
Total	91	72	65,81

GRADES	POSTES		
	Autorisés	Pourvus	Ramenés à temps complet
NON TITULAIRES			
Agent de service	1	1	0,45
Total	1	1	0,45

TOTAL TITULAIRES ET NON TITULAIRES	92	73	66,26
---	-----------	-----------	--------------

GRADES	POSTES		
	Autorisés	Pourvus	Ramenés à temps complet
AUTRES PERSONNES REMUNEREES PAR LA COMMUNE			
Apprentis	7	3	3
CUI (Contrat Unique d'Insertion)	3	0	0
Total	10	3	3

TOTAL GENERAL DES AGENTS INTERVENANT DANS LA COMMUNE	76	69,26
---	-----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2018. Les crédits afférents à la rémunération de ces postes sont prévus au Budget Primitif 2018 – Chapitre 012 – Charges de Personnel, et, à inscrire aux budgets suivants.

POINT N° 5: COMITE TECHNIQUE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL : DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS

M. le Maire expose :

La commune compte plus de 50 agents permanents dont, en l'occurrence, 77 agents titulaires ou non titulaires. La loi lui impose donc de constituer un Comité Technique. Celui-ci est compétent pour donner un avis sur les questions suivantes :

- organisation et fonctionnement des services,
- aménagement du temps de travail,
- évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels,
- grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents,
- formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle,
- protection sociale complémentaire,
- action sociale

Le Comité Technique est composé d'un collège de représentants du personnel et d'un collège de représentants de la collectivité.

Dans la perspective des élections professionnelles qui se dérouleront le 6 décembre 2018, il est nécessaire que soit déterminé le nombre de représentants pour ce nouveau mandat de 4 ans.

Pour mémoire, par délibération du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal avait fixé ce nombre à 6 pour chacun des collèges, soit 3 titulaires et 3 suppléants pour les représentants du personnel ainsi que 3 titulaires et 3 suppléants pour les représentants de la collectivité.

Il vous est proposé, comme pour le mandat précédent, de maintenir la parité et de fixer le nombre total de représentants à 6, soit 3 titulaires et 3 suppléants, pour chacun des collèges. Les représentants de la commune étant désignés par l'Autorité Territoriale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe, dans le cadre des élections professionnelles du 6 décembre 2018, le nombre de représentants au Comité Technique à 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, pour le collège représentant le personnel d'une part, et le collège représentant la collectivité d'autre part.

FINANCES**POINT N° 6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur OMEYER invite le Conseil Municipal à approuver le Compte Administratif – Exercice 2017- Budget Principal.

① **Calcul du résultat net de 2016 (Pour rappel)**

Section	Dépenses 2016	Recettes 2016	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2016
Fonctionnement	9 169 365.99	10 492 553.44	1 323 187.45	3 695 574.23
Investissement	2 921 794.64	2 658 956.55	-262 838.09	-80 814.17
Total	12 091 160.63	13 151 509.99	1 060 349.36	3 614 760.06

② **Tableau des résultats d'exécution de l'exercice 2017**

Section	Résultat de clôture 2016	Part affecté à l'investiss. en 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	3 695 574.23	1 000 000,00	8 744 724.10	9 838 844.30	1 094 120.20	3 789 694.43
Investissement	-80 814.17		2 099 947.64	1 930 483.94	-169 463.70	-250 277.87
Total	3 614 760.06		10 844 671.74	11 769 328.24	924 656.50	3 539 416.56

a) **Fonctionnement :**

Il rappelle que lors du vote du Budget Primitif 2018, le résultat provisoire de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 présentait un excédent de **3 696 530.55 €**. Il avait été inscrit par anticipation à l'article R 002 (Résultat d'exercice affecté en section de fonctionnement) à hauteur de **2 696 530.55 €** et **1 000 000 €** avaient été affectés en recette d'investissement à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés). Or, il s'avère que le Compte de Gestion 2017 de la Trésorerie ne présente pas le même excédent de fonctionnement que celui présenté lors du vote du BP 2018.

Après concertation avec les services du Trésor il s'avère que la différence de 93 163.88 € repose sur l'émission tardive de titres de recettes de régularisation concernant essentiellement la taxe sur la consommation finale d'électricité 2017 (TCFE).

En conclusion, le résultat de clôture de l'exercice 2017 en section de fonctionnement s'élève donc à **3 789 694.43 €** d'excédent.

Aussi, afin de prendre en compte ce nouveau résultat tout en maintenant la section de fonctionnement de l'exercice 2018 équilibrée, il vous est proposé d'augmenter l'article R 002 (Affectation du résultat N-1) de **93 163.88 €** et d'augmenter le chapitre 022 (Dépenses imprévues) de **93 163.88 €**. Quant aux 1 000 000 € inscrits à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ceux-ci restent inchangés.

b) Investissement :

Le résultat déficitaire provisoire de la section d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 250 277.87 € qui avait été inscrit par anticipation en dépense d'investissement à l'article D 001 (solde d'exécution d'investissement) lors du vote du Budget Primitif 2018 est confirmé. Par conséquent, il n'y a pas de changement en section d'investissement.

③ Tableau récapitulatif par chapitre de la section de fonctionnement 2017

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Budget 2017	Emis 2017	Chapitre	Budget 2017	Emis 2017
011 Charges à caract. gnl.	2 196 500.00	1 994 041.30	70 Produits des Services	91 850.00	87 690.43
012 Charges de Personnel	3 010 465.00	2 858 142.11	73 Impôts et Taxes	8 670 088.00	8 655 588.18
014 Atténuations de pdts.	583 849.00	583 314.00	013 Atténuations de Charges	100 000,00	53 729.80
65 Autres Charg de Gestion	2 558 890.00	2 511 626.80	74 Dotations Subventions	383 868,00	333 799.59
66 Charges Financières	67 500.00	67 385.02	75 Autres Prdts de Gestion	321 000,00	447 081.90
67 Charges Exceptionnelles	1 500.00	877.50	77 Pdts Exceptionnels	20 000,00	255 556.44
022 Dépenses imprévues	417 958.40				
Total Dépenses Réelles	8 836 662.40	8 015 386.73	Total Recettes Réelles	9 586 806,00	9 833 446.34
023 Vir.à la Sec.Invest.	2 920 420.45		002 Excédent de fonctionnement	2 695 574.23	
	525 297				
042 Opé.Ordre de transferts	.38	729 337.37	042 Opé.Ordre de transferts		5 397.96
Total Dépenses d'Ordre	3 445 717.83	729 337.37	Total Dépenses d'Ordre	2 695 574.23	5 397.96
TOTAL GENERAL	12 282 380.23	8 744 724.10	TOTAL GENERAL	12 282 380.23	9 838 844.30

④ Tableau récapitulatif par chapitre de la section d'investissement 2017

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Budget 2017	Emis 2017	Chapitre	Budget 2017	Emis 2017
10 Dotations, fonds divers			10 Dotations (hors 1068)	132 000,00	151 502.07
13 Subventions d'investissement			1068 Excédent de fonctionnement	1 000 000,00	1 000 000,00
16 Emprunts	380 000,00	378 228.98	13 Subventions d'invest.		49 644.50
20 Immobilisations incorporelles	48 544.60	18 697.51	16 Emprunts		
204 Subventions d'équipements	65 600.00	57 476.81			
21 Immobilisations corporelles	2 317 048.16	449 985.41			
23 Immobilisations en cours	1 778 410.00	1 190 160.97			
020 Dépenses imprévues	307 300.90				
Total Dépenses Réelles	4 896 903.66	2 094 549.68	Total Recettes Réelles	1 132 000,00	1 201 146.57
040 Opérations d'ordre		5 397.96	040 Opérations d'ordre	525 297.38	729 337.37
041 Opérations patrimoniales			041 Opérations patrimoniales		
			021 Vir.de la Sect° de fonctionnement	2 920 420.45	
			024 Produits de cession	400 000.00	
Total Dépenses d'Ordre		5 397.96	Total Dépenses d'Ordre	3 845 717.83	729 337.37
001 Solde d'exécut° d'investissement	80 814.17		001 Solde d'exécut° d'investissement		
TOTAL GENERAL	4 977 717.83	2 099 947.64	TOTAL GENERAL	4 977 717.83	1 930 483.94

En définitive, le résultat de clôture du compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget principal se solde de la façon suivante :

- Par un excédent de fonctionnement de : 3 789 694.43 €
 - Par un déficit d'investissement de : 250 277.87 €
- Soit un excédent global pour l'exercice 2017 de : 3 539 416.56 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, au moment du vote, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur Guy OMEYER, 1^{er} Adjoint et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- déclare les opérations de l'exercice 2017 closes,
- approuve le Compte Administratif de la Ville, de l'exercice 2017, se soldant par un excédent global de clôture de 3 539 416,56 €,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

POINT N° 7 : COMPTE DE GESTION 2017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur OMEYER expose que les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2017 établi par le Percepteur sont en tous points conformes à ceux du compte administratif et s'établissent comme suit :

Opérations de l'exercice 2017

Section	Dépenses de l'exercice 2017	Recettes de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	8 744 724.10	9 838 844.30	1 094 120.20
Investissement	2 099 947.64	1 930 483.94	-169 463.70
Total	10 844 671.74	11 769 328.24	924 656.50

Résultat de clôture de l'exercice 2017

Section	Résultat de clôture 2016	Part affecté à l'investiss. en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	3 695 574.23	1 000 000,00	1 094 120.20	3 789 694.43
Investissement	-80 814.17		-169 463.70	-250 277.87
Total	3 614.760.06	1 000 000,00	924 656.50	3 539 416.56

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver le compte de gestion Ville de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Mulhouse Couronne, comptable de la commune de Sausheim.

POINT N° 8 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur OMEYER invite le Conseil Municipal à approuver le Compte Administratif – Exercice 2017-Budget Annexe de l'Eau.

① **Tableau récapitulatif des opérations de l'exercice 2017**

Section	Dépenses de l'exercice 2017	Recettes de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017
Exploitation	60 440.14	67 137.45	6 697.31
Investissement	34 487.21	50 716.59	16 229.38
Total	94 927.35	117 854.04	22 926.69

① **Tableau des résultats d'exécution de l'exercice 2017**

Section	Résultat de clôture 2016	Part affecté à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Exploitation	99 998.99		6 697.31	106 696.30
Investissement	79 270.52		16 229.38	95 499.90
Total	179 269.51		22 926.69	202 196.20

- a) Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2017 de **106 696.30 €** a été affecté et inscrit à l'article R 002 « résultat d'exploitation anticipé » en recettes d'exploitation au Budget Primitif 2018 approuvé par le Conseil Municipal du 5 mars 2018.
- b) Le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2017 de **95 499.90 €** a été affecté et inscrit à l'article R 001 « résultat d'exécution d'investissement anticipé » en recette d'investissement au Budget Primitif 2018 approuvé par le Conseil Municipal du 5 mars 2018.

③ **Tableau récapitulatif par chapitre de la section d'exploitation 2017**

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Budget 2017	Emis 2017	Chapitre	Budget 2017	Emis 2017
011 Charges à caractère général	10 000.00	32.28	70 Produits des Services	65 000.00	67 137.45
66 Charges Financières	9 800.00	9 691.27	75 Autres ppts gestion		
67 Charges Exceptionnelles					
Total Dépenses Réelles	19 800.00	9 723.55	Total Recettes Réelles	65 000.00	67 137.45
023 Virement à la section de fonct.	94 198.99				
042 Opé.Ordre de transferts	51 000.00	50 716.59			
Total Dépenses d'Ordre	145 198.99	50 716.59	Total Dépenses d'Ordre		
			R002 Résultat N-1 Reporté	99 998.99	
TOTAL GENERAL	164 998.99	60 440.14	TOTAL GENERAL	164 998.99	67 137.45

④ Tableau récapitulatif par chapitre de la section d'investissement 2017

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Budget 2017	Emis 2017	Chapitre	Budget 2017	Emis 2017
21 Immobilisations corporelles	180 000.00	1 772.00			
16 Emprunts et dettes assimilées	32 800.00	32 715.21			
020 Dépenses imprévues	11 669.51				
Total Dépenses Réelles	224 469.51	34 487.21	Total Recettes Réelles		
			021 Virement de la section de fonct.	94 198.99	
			040 Opé.Ordre de transferts	51 000,00	50 716.59
Total Dépenses d'Ordre			Total Dépenses d'Ordre	145 198.99	50 716.59
			R002 Résultat N-1 Reporté	79 270.52	
TOTAL GENERAL	224 469.51	34 487.21	TOTAL GENERAL	224 469.51	50 716.59

En définitive, le résultat de clôture du compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe de l'eau se solde :

- Par un excédent d'exploitation de : 106 696.30 €
- Par un excédent d'investissement de : 95 499.90 €

Soit un excédent global pour l'exercice 2017 de 202 196.20 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, au moment du vote, Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur Guy OMEYER, 1^{er} Adjoint et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **déclare les opérations de l'exercice 2017 closes,**
- **approuve le Compte Administratif Eau de l'exercice 2017, se soldant par un excédent global de clôture de 202 196,20 €,**
- **constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.**

POINT N° 9 : COMPTE DE GESTION 2017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2017 établi par le Percepteur sont en tous points conformes à ceux du compte administratif et s'établissent comme suit :

Opérations de l'exercice 2017

Section	Dépenses de l'exercice 2017	Recettes de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017
Exploitation	60 440.14	67 137.45	6 697.31
Investissement	34 487.21	50 716.59	16 229.38
Total	94 927.35	117 854.04	22 926.69

Résultat de l'exercice 2017

Section	Résultat de clôture 2016	Part affecté à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Exploitation	99 998.99		6 697.31	106 696.30
Investissement	79 270.52		16 229.38	95 499.90
Total	179 269.51		22 926.69	202 196.20

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide d'approuver le compte de gestion Eau de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Mulhouse Couronne, comptable de la commune de Sausheim.**

POINT N° 10 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur OMEYER invite le Conseil Municipal à approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal de l'exercice 2018.

Lors du vote du Compte Administratif 2017, il a été constaté qu'il y avait un écart de 93 163.88€ entre le résultat provisoire de clôture pour la section de fonctionnement connu au moment du vote du Budget Primitif et le résultat de clôture définitif.

Par conséquent, il y a lieu de réajuster le budget 2018 par une Décision Modificative n°1 afin de comptabiliser le résultat de clôture définitif 2017 qui est de 3 789 694.46€

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter la recette inscrite à l'article R 002 (Affectation du résultat N-1) de 93 163.88€ et d'augmenter le chapitre 022 des dépenses imprévues du même montant afin de préserver l'équilibre du budget.

Tableaux récapitulatifs de la DM 1 – 2018**FONCTIONNEMENT (Articles modifiés)**

Dépenses				Recettes			
Chap.	Art.	Libellé	DM1	Chap.	Art.	Libellé	DM1
022	022	Dépenses imprévues	93 163.88	002	0002	Résultat reporté	93 163.88
		Total	93 163.88			Total	93 163.88

Vue d'ensemble par chapitre BP 2018 (Avant DM)

BP 2018	Fonctionnement				Investissement			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
	Chap	Crédits	Chap	Crédits	Chap	Crédits	Chap	Crédits
	011	1 949 020.00	013	80 000.00	20	38 322.96		
	012	3 100 000.00	70	60 500.00	204	55 600.00		
	014	643 849.00	73	8 579 930.00	21	2 102 651.76		
	65	2 493 415.00	74	334 700.00	23	1 791 211.00		
	66	56 100.00	75	578 000.00	16	390 000.00	13	45 644.50
	67	91 700.00	77	20 010.00			10	150 000.00
	022	461 049.00			020	162 118.46	1068	1 000 000.00
							138	40 000.00
		8 795 133.00		9 653 140.00		4 539 904.18		1 235 644.50
	023	3 052 440.55					021	3 052 440.55
	042	502 097.00					040	502 097.00
							041	
		3 554 537,55						3 554 537,55
			002	2 696 530.55	001	250 277.87		
	Total	12 349 670.55	Total	12 349 670.55	Total	4 790 182.05	Total	4 790 182.05

Vue d'ensemble (Section de Fonctionnement) par chapitre BP 2018 + DM1 2018

BP 2018 + DM 1	Dépenses				Recettes			
	BP		DM1		BP		DM1	
	Chap	Crédits	Crédits	Total	Chap	Crédits	Crédits	Total
	011	1 949 020.00		1 949 020.00	013	80 000.00		80 000.00
	012	3 100 000.00		3 100 000.00	70	60 500.00		60 500.00
	014	643 849.00		643 849.00	73	8 579 930.00		8 579 930.00
	65	2 493 415.00		2 493 415.00	74	334 700.00		334 700.00
	66	56 100.00		56 100.00	75	578 000.00		578 000.00
	67	91 700.00		91 700.00	77	20 010.00		20 010.00
	022	461 049.00	93 163.88	554 212.88				
		8 795 133.00	93 163.88	8 888 296.88		9 653 140.00		9 653 140.00
	023	3 052 440.55		3 052 440.55				
	042	502 097.00		502 097.00				
		3 554 537,55		3 554 537,55				
					002	2 696 530.55	93 163.88	2 789 694.43
	Total	12 349 670.55	Total	12 442 834.43	Total	12 349 670.55	Total	12 442 834.43

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative n° 1 du Budget Ville de l'exercice 2018, arrêtée à 93 163,88 € en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes.

URBANISME**POINT 11 : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DETERMINATION DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle les modalités de transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, et l'approbation de ce dernier par le Conseil Municipal en date du 30 janvier 2017.

Le constat d'une erreur matérielle, en l'occurrence une erreur de transcription au niveau d'une zone d'Espaces Boisés Classés a nécessité l'engagement d'une première modification simplifiée, approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 janvier 2018.

Il convient aujourd'hui de compléter les conditions d'urbanisation des zones 1AU (à urbaniser) situées au nord-ouest et au sud de la commune.

En effet, afin de faciliter la réalisation de projet de construction, il est nécessaire que l'urbanisation de cette zone puisse se faire par tranches et non en une seule fois.

Monsieur le Maire invite Madame LENET à exposer les principes qui seront mis en œuvre. Madame LENET précise que tout projet proposé dans ce cadre devra respecter tant le règlement que les O.A.P (Orientations d'Aménagement et de Programmation) notamment :

- être formalisé par un permis d'aménager, portant sur la totalité des parcelles concernées,
- que les voiries et réseaux soient dimensionnés, eu égard à la réalisation par tranche,
- que chaque tranche respecte un quota de 30% de logements sociaux et,
- que la réalisation d'espaces verts soit respectée.

Par ailleurs, au niveau des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : Pour les OAP n°1, n°2 et n°6, il convient, afin d'éviter, toute confusion ou interprétation malencontreuse, eu égard aux types de logements locatifs sociaux, de supprimer les points de suspension terminant la phrase y afférent. Car ceux-ci offriraient la possibilité aux différents promoteurs de réaliser des logements de type PLS, intermédiaires, en lieu et place des PLAI et PLUS

Eu égard aux dispositions du Code de l'Urbanisme et plus précisément de ses articles L 153-45 à L 153-48.

Considérant que les changements envisagés ne remettent pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et ne sont pas de nature à augmenter la constructibilité des 2 zones AU concernés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du Règlement ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation et du Plan Local d'Urbanisme, et, invite l'assemblée à préciser les modalités de cette procédure.

Monsieur le Maire explique que le CCM Immobilier a un projet sur la zone à l'arrière de la Gendarmerie, mais eu égard à la difficulté d'acquérir deux parcelles restantes, la proposition a été faite de prévoir un lotissement en 2 tranches :

- la première pour laquelle le foncier est totalement maîtrisé,
- la seconde au sein de laquelle 2 propriétaires restent à convaincre.

Il confirme dès lors que le promoteur aura à charge de faire respecter par le bailleur, un quota de logements sociaux de 30% pour chacune des tranches.

Madame GOEPFERT revenant sur la suppression des points de suspension au niveau des OAP, demande si l'objectif est bien d'éviter les dérives.

Madame LENET confirme son interprétation et précise qu'il est effectivement important de cadrer les typologies des différents logements type PLS, qui, en finalité n'ont que peu d'intérêt pour la collectivité, le seul étant qu'il prend en compte un certain niveau de ressources des personnes susceptibles d'être logées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- constituer un dossier comprenant une note explicative sur la modification simplifiée au Plan Local d'Urbanisme,

Ce dossier sera mis à disposition du public, au Service Urbanisme de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la commune, pendant 1 mois, soit du 2 juillet 2018 au 1^{er} août 2018,

- prévoir un registre qui sera mis à disposition du public, lequel pourra consigner ses observations en mairie. Une notification de cette procédure sera effectuée sur le site internet de la commune, dans un journal d'annonces légales,

AFFAIRES FONCIERES

POINT N° 12 : APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2017

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2017

Les dispositions introduites par l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Locales stipulent que le bilan des acquisitions foncières et cessions d'immeubles, opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, doit faire l'objet, chaque année, d'une délibération du Conseil Municipal récapitulant les conditions et les caractéristiques des mutations.

Ce bilan, qui doit être annexé au compte administratif de la commune après approbation, s'établit comme indiqué ci-dessous :

ACQUISITIONS 2017

Section Parcelle Lieudit	Classement PLU	Contenance	Objet	Délibération Acte	Propriétaire	Prix
Rue des Primevères - S 16 n° 490 – 491 - 492 - 493	UBb	2 ares 55	Régularisation d'emprises comprise la rue des Primevères	DCM 27 juin 2017	SOMCO	1,-€
Rue des Peupliers / rue des Poiriers S.5 n° 1390 – 1388 - 1386 - 1384	UBb	3 ares 03	Régularisation d'emprises comprises dans la rue des Peupliers et rue du Poirier	DCM 4 septembre 2017 Acte le 1 ^{er} février 2018	Consorts GALL	15.200,-€
Rue de Saint - Louis - S.21 n° 597 - 600	UBa	0 are 75	Régularisation d'une emprise comprise dans la rue de Saint - Louis	DCM 16 octobre 2017 Acte le 1 ^{er} février 2018	M et Mme SPENLE	3.750,-€

Rue des Martyrs de Glières S.5 n° 477	UBb	0 are 55	Régularisation d'une emprise comprise dans la rue des Martyrs de Glières	DCM 16 octobre 2017 Acte le 16 mars 2018	M. et Mme André DELACOTE	1.650,-€
4, Rue de Mulhouse S.19 n° 113 et 115	UBa	520 m²	Acquisition de la partie commerciale du bâtiment	DCM 16 octobre 2017	M. RUDI	440.000,-€
104 Grand'Rue S.1n° 194	UA	2 ares 58	Réalisation de logements locatifs sociaux	DCM 20 novembre 2017 Acte le 29 décembre 2017	M. Antoine THOMAS	240.000,-€
Rue des Pyrénées S.10 n° 504 – 507 - 506	UX	1 are 11	Régularisation d'une emprise foncière comprise dans la rue des Pyrénées	DCM 20 novembre 2017	SCI MMC	3.820,- €
Rue des Gymnastes S.17 n° 803	UBb	0 are 43	Régularisation d'une emprise foncière comprise dans la rue des Gymnastes	DCM du 20 novembre 2017 Acte du 21 février 2018	Mme Odette MULLER	2.150,-€
COSEC S.33 n° 362	UBa	0 are 32	Régularisation d'une emprise dans l'enceinte du COSEC	DCM du 20 novembre 2017	Consorts CANCELLIER	2.880,-€
COSEC S.33 n° 360	UBa	0 are 32	Régularisation d'une emprise dans l'enceinte du COSEC	DCM du 20 novembre 2017	Consorts STOTZ	1.978,82 €
COSEC S.33 n° 358	UBa	0 are 30	Régularisation d'une emprise dans l'enceinte du COSEC	DCM du 20 novembre 2017	Mme Eléonore LOOS	1.863,80-€
COSEC S.33 n° 356	UBa	0 are 30	Régularisation d'une emprise dans l'enceinte du COSEC	DCM du 20 novembre 2017	M. KORFANTY – Mme MULLER	1.860,96 €
COSEC S.33 n° 353	UBa	0 are 29	Régularisation d'une emprise dans l'enceinte du COSEC	DCM du 20 novembre 2017	Mme DIETEMANN	1.767,34€
COSEC S.33 n° 364	UBa	0 are 31	Régularisation d'une emprise dans l'enceinte du COSEC	DCM du 20 novembre 2017	M. KHELFI – Mme SEGHIR	2.790,-€
Rue des Martyrs de Glières S.5 n° 1391	UBb	0 are 22	Régularisation d'une emprise comprise dans la rue des Martyrs de Glières	DCM du 19 décembre 2017	Consorts HUBER	1.100,-€
Rue des Violettes S.17 n° 723 – 730 - 735	UBb	0 are 47	Régularisation d'une emprise comprise dans	DCM du 19 décembre 2017	Mme Claude SCHLEGEL Mme Michèle DUDA	2.350,-€

			la rue des Violettes	Acte du 10 avril 2018		
--	--	--	----------------------	-----------------------	--	--

CESSIONS 2017

Section Parcelle Lieudit	Classement PLU	Contenance	Objet	Délibération Acte	Acquéreur	Prix
rue de l'île Napoléon - S.16 n° 459 – 460 – 461 – 462 - 463	UBb	31 ares 69	Construction du nouveau siège du SCIN	DCM 6 mars 2017 Acte du 24 mai 2017	Syndicat de Communes de l'île Napoléon	153.000,-€
64/66 rue de Mulhouse s.22 N° 3 – 393 – 394 – 20	UBa	32 ares 09	Construction d'un ensemble collectifs de 22 logements dont 6 logements locatifs sociaux	DCM 24 avril 2017	Société TRIANON RESIDENCE	321.980,-€
5, rue Plouneour Trez S.6 n° 494 – 503	UBb	6 ares 30	Cession d'un terrain lotissement expérimental	DCM du 31 juillet 2017	M. et Mme Jean PETIGNIER	46.230,- €
Rue des Pyrénées - S10 n° 506	UX	0 are 22	Cession d'une emprise comprise dans l'alignement de la RD 201	DCM 20 novembre 2017	CONSEIL DEPARTEMENTAL	440,-€

ECHANGE 2017

Section Parcelle Lieudit	Classement PLU	Contenance	Objet	Délibération Acte	Propriétaire	Prix
Rue de Mulhouse - S.20 n° 214 – 218 – 215 – 219	UBb	36 ares 44	Echange faisant suite à la fusion	DCM 20 novembre 2017	Commune	Sans soule
37, rue de l'île Napoléon S16 n° 414 Rue de Mulhouse S.20 n° 200 – 182 - 201	UBb	33 ares 22		Acte 15 mai 2018	M2A	

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2017.

POINT N°13 : REGULARISATION D'UN ALIGNEMENT RUE JEAN DE LA FONTAINE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver l'acquisition d'une emprise foncière incluse dans la rue Jean de la Fontaine et relevant de la propriété de Monsieur Jean – Paul ROTH demeurant 45, rue des Vergers à (68390) SAUSHEIM.

Au regard du procès-verbal d'arpentage effectué par le cabinet de géomètres experts AGE CLOG NUNINGER PREVOST/HABERER de MULHOUSE, l'emprise comprise dans la voirie représente une superficie de 0 are 49 à prélever sur le terrain cadastré section 18 parcelle 25.

Un accord est intervenu avec le propriétaire pour une acquisition à l'euro symbolique.

Considérant que cette emprise répond aux critères d'appartenance au domaine public (comprise dans la rue Jean de la Fontaine), il est proposé, après son acquisition, de solliciter le classement de cette parcelle dans le domaine public. Ce classement peut être dispensé d'enquête publique préalable dans la mesure où il n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Les crédits sont à prélever du budget primitif 2018 – chapitre 21 – article 2112

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'acquisition de ce terrain aux conditions définies ci-avant,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous documents usuels à intervenir en l'étude de Maître Isaline CAUCHETIEZ, Notaire à KINGERSHEIM chargée de la rédaction de l'acte authentique,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter le classement de la parcelle incluse dans la voirie, dans le domaine public communal.**

AFFAIRES JURIDIQUES**POINT N°14 : MISE EN FOURRIERE AUTOMOBILE - ENLEVEMENT, TRANSPORT, GARDIENNAGE, RESTITUTION OU ALIENATION DES VEHICULES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire expose, qu'afin de répondre à une problématique de stationnements gênants, la Municipalité, après en avoir débattu, a émis un avis favorable à la mise en œuvre d'un marché de mise en Fourrière automobile : cette prestation comportant l'enlèvement, le transport, le gardiennage, et la restitution ou aliénation des véhicules.

La quantité de véhicules par an nécessitant la mise en œuvre de cette procédure s'élève à une dizaine.

Sur cette estimation, entre 30 % et 50 % sont les conséquences des véhicules incendiés à l'occasion du réveillon de la Saint Sylvestre au sein du quartier sud ; enlèvements toujours traités par les forces étatiques.

La commune aura en charge l'identification du propriétaire du véhicule mis en fourrière ainsi que le recouvrement du coût de la prestation d'enlèvement et de gardiennage. Dans le cas où celui-ci ne s'est pas manifesté, est introuvable, insolvable, décédé ou inconnu, dans le délai imparti, après réception d'une lettre recommandée et aux conditions prévues par le

code de la route, la collectivité devra assumer financièrement le règlement du coût de la prestation au titulaire du marché.

Il convient de procéder au lancement d'une consultation d'entreprise, sous forme de procédure adaptée. Dès validation par le Conseil Municipal, la consultation sera engagée par lettres de consultation selon la procédure adaptée établie, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Un retour des offres sera demandé courant du mois de juillet 2018.

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans. Les crédits seront à prélever du budget primitif 2018, chapitre 011, article 6188.

Monsieur le Maire précise que cette mesure vient en complément de tout ce que la Municipalité souhaite mettre en œuvre en matière de politique sécuritaire, tant pour les biens que pour les personnes.

Le coût de la prestation étant un forfait de :

- 250 € pour les véhicules légers
- 300 € pour les utilitaires et les véhicules incendiés

en-deçà des grilles tarifaires fournies par l'Etat.

Madame WALTER interroge Monsieur le Maire sur le devenir des véhicules qui restent stationnés longtemps au même endroit.

Dans ce cadre, il y a appréciation du service de Police Municipale de la commune, marquage du véhicule concerné, puis au bout d'un certain temps recherche du propriétaire. Si le contact est établi, la Police Municipale se charge de faire déplacer le véhicule (faisant du préventif avant de passer à la répression).

Dans le cas contraire, sans résultat, le véhicule est enlevé et mis en fourrière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à engager la présente consultation et à signer le marché ainsi que tout document y afférent.**

POINT N° 15 : LISTE DES MARCHES CONCLUS PAR LA COMMUNE DE SAUSHEIM AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

I. Marchés de Fournitures et services

Objet	Lot(s)	Date d'attribution	Attributaire	Montant du marché
PRESTATIONS D'IMPRESSION DU MENSUEL COMMUNAL, SUPPORT DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DIVERS	Lot n°01 : Mensuel Communal « En Direct »	16/12/2016	SPRENGER	19 000,00 € HT / montant maxi
	Lot n°02 : Supports de correspondances			2 500,00 € HT / montant maxi
	Lot n°03 : Documents divers d'information			1 500,00 € HT / montant maxi

FOURNITURE DE BUREAU, PAPIERS, ACCESSOIRES INFORMATIQUES, CONSOMMABLES D'IMPRESSION ET PETITS MATERIELS PEDAGOGIQUES AU PROFIT DES SERVICES ET DES ECOLES DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM	Lot n° 1 : Papeterie – Articles de bureau	11/01/2017	HISLER ALSACE	9.000,00 € HT / montant maxi
	Lot n° 2 : Papiers d'impression et couleurs		PAPETERIE LA VICTOIRE	3.500,00 € HT / montant maxi
	Lot n° 3 : Accessoires informatiques		TG INFORMATIQUE	1.000,00 € HT / montant maxi
	Lot n° 4 : Consommables d'impression		OFFICE EXPRESS	5.000,00 € HT / montant maxi
	Lot n° 5 : Petits matériels pédagogiques pour les écoles		PAPETERIE LA VICTOIRE	4.500,00 € HT / montant maxi
FOURNITURE DE PRODUITS ET MATERIEL D'ENTRETIEN POUR LES BATIMENTS ET LA VOIRIE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM	Lot n° 1 : Matériel de nettoyage et autres fournitures	06/02/2017	WADIS / Réseau COCCI	10.000,00 € TTC / montant maxi
	Lot n° 2 : Papiers d'essuyage		Alsa Pro Hygiène / Groupe Adelya	12.000,00 € TTC / montant maxi
	Lot n° 3 : Sacs poubelles		SOPROLUX	4.000,00 € TTC / montant maxi
	Lot n° 4 : Produits d'entretien		WADIS / Réseau COCCI	8.000,00 € TTC / montant maxi
	Lot n° 5 : Savons		Groupe Pierre Le Goff	2.000,00 € TTC / montant maxi
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE A NIVEAU TECHNIQUE DE DEUX ASCENSEURS DE L'EHPAD DU QUATELBACH	Unique	15/03/2017	NAMIXIS SSI COR	11 760,00 € TTC
MISE A JOUR DES DOSSIERS TECHNIQUES AMIANTE DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM	Unique	28/03/2017	Etablissement SLAWSKI	1.824,00 € TTC
PRESTATIONS D'ASSISTANCE A LA PREPARATION ET A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM	Unique	02/05/2017	Cabinet PROTECTAS	5.820,00 € TTC

MAINTENANCE DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DE L'ESPACE DOLLFUS ET NOACK DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM	Unique	03/06/2017	C2S Sécurité	5 724,00 € TTC + 900,00€ TTC (option)
PRESTATION D'ENTRETIEN DE DIVERS ESPACES VERTS ET PLANTATION DANS LA COMMUNE DE SAUSHEIM	Lot unique : Abords CD 201 – Giratoire CD 201 – Rue des Bains et rue de la Hardt	10/07/2017	ID VERDE	11 208,00 € TTC
PRESTATIONS DE FOURNITURES ET SERVICES POUR LE RENOUELEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DE LA MAIRIE	Unique	12/07/2017	OCI Informatique	49 935,04 € HT
MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET AERAIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE SAUSHEIM	Unique	30/10/2017	ENGIE AXIMA	39 434,30 € TTC
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX	Unique	17/11/2017	BUREAU VERITAS	2 826,00 € TTC
RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DE SAUSHEIM	Lot 01 : Dommages aux biens et risques annexes	26/12/2017	GROUPAMA GRAND EST	<u>Variante n° 3 :</u> 26 705,89 € TTC / an
	Lot 02 : Responsabilité civile et risques annexes		SMACL	<u>Offre de base :</u> 2 865,24 € TTC / an <u>Variante n° 1 :</u> 1 077,30 € TTC / an

	Lot 03 : Flotte automobile et risques annexes		SMACL	<p>Offre de base : 12 196,62 € TTC / an</p> <p><u>Variante n° 1 marchandises transportées :</u> 112,10 € TTC / an</p> <p><u>Variante n° 2 auto collaborateur :</u> 204,95 € TTC / an</p> <p><u>Variante n° 3 auto mission élus :</u> 379,13 € TTC / an</p> <p><u>Variante n° 4 tous risques engins :</u> 899,75 € TTC / an</p>
	Lot 04 : Risques statutaires du personnel		ASTER / MILLENIUM	<p><u>Décès :</u> 0,20 %</p> <p><u>Accident du travail/maladie professionnelle sans franchise :</u> 0,70 %</p> <p><u>Variante 1 : Maladie longue durée, longue maladie :</u> 1,30 %</p> <p><u>Variante 2 : maternité :</u> 0,40 %</p> <p><u>Variante 3 : maladie ordinaire franchise 10 jours :</u> 1,22 %</p> <p><u>Variante 5 : personnel non CNRACL ensemble des garanties et franchise 10 jours en maladie ordinaire :</u> 1,65 %</p>
	Lot 05 : Protection juridique des agents et des élus		PNAS / PROTEXIA	329,93 € TTC / an

II. Marchés de travaux

Objet	Lot(s)	Date d'attribution	Attributaire	Montant du marché
INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VENTILATION MECANIQUE AIR SATURE A L'EHPAD DU QUATELBACH	Unique	02/06/2017	René GRAF - Groupe STIHLE	31 800,00 € TTC
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES DEUX ARRETS DE BUS « SOLEIL » RUE DE L'ILE NAPOLEON A SAUSHEIM	Unique	27/07/2017	Travaux Publics Schneider	40 495,20 € TTC
FOURNITURE ET POSE DE FENETRES ISOLANTES ET VOLETS POUR LE BATIMENT EHPAD DU QUATELBACH	Unique	28/07/2017	NORBA	18 387,60 € TTC
TRAVAUX DE MODERNISATION DE DEUX ASCENSEURS A L'EHPAD DU QUATELBACH	Unique	16/08/2017	Les Ascenseurs Strasbourgeois	121 786,80 € TTC
FOURNITURE ET POSE DE REVETEMENT DE SOL DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM	Unique	22/08/2017	ALSASOL	49 935,04 € HT

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés conclus par la commune de Sausheim au titre de l'exercice 2017.

DIVERS ET COMMUNICATION

- Monsieur le Maire indique la date du prochain Conseil Municipal : le lundi 23 juillet 2018 à 19h30.
- Madame BRUN, avant de transmettre l'agenda des semaines à venir souhaite faire un rapide retour sur le Concert-Audition de l'Ecole de Musique : cette manifestation était un très joli spectacle sous forme de conte musical avec une organisation millimétrée qui a permis l'intervention de tous les élèves. Ils ont pu s'exprimer dans la production globale.
Bravo à la directrice de l'école et à tous ceux qui l'ont aidée. Belle réussite d'un projet qui avait été annoncé lors de la signature de la convention.

AGENDA

Date	Horaire	Lieu	Manifestation
Jeudi 14 juin	18h	Médiathèque	Remise de lots pour le concours « les titres en poésie »
Samedi 16 juin	18h-23h	Site Dollfus & Noack	Fête de la musique « nouvelle formule », avec restauration
Dimanche 17 juin	9h-11h	Ferme TRITSCH	Petit déjeuner à la ferme pour les inscrits
Mercredi 20 juin	14h-16h	Quartier SUD	Fête avec inauguration « 1 ^{ère} cabine à livres »
Mardi 26 juin	18h30	ED&N	Présentation saison des 10 ans aux élus, avec une surprise festive, suivie d'un moment convivial

Samedi 30 juin	19h	Ruelisheim	Repas annuel des élus
Dimanche 1 ^{er} juillet	10h-11h30	Verger-Ecole	Portes Ouvertes avec animations 11h30 apéritif suivi à 12h30 du repas pour les inscrits
Vendredi 13 juillet	20h30 20h	Mairie Site étangs de pêche	Rassemblement pour le cortège Début des festivités puis feu d'artifice
Dimanche 15 juillet	14h	Tamalous	AM Récréative pétanque puis repas paëlla pour les inscrits
Lundi 23 juillet	19h30	Mairie	Conseil Municipal
Mercredi 1 ^{er} août		Commune	TOUR ALSACE

Elle revient également sur la fête de la Médiathèque. Cette 3^{ème} édition fut une belle réussite, après un grand travail de préparation mené de front par l'équipe de la Médiathèque les « Petites Mains », les services communaux et une belle interaction avec les écoles, les Copains d'Abord, l'EHPAD et la crèche.

Les horaires d'été ainsi que les animations estivales de la Médiathèque seront indiqués dans le prochain « En Direct ».

L'opération des « sacs-surprise » par tranche d'âge sera reconduite du 9 juillet 2018 au 31 août 2018.

- Monsieur le Maire relate la semaine d'animation très dense et réussie qui a vu l'Animation « Autour du Quatelbach » ainsi que le « Cross des Ecoliers ».

A ces occasions, il tient à souligner l'investissement énorme du personnel de l'Association des « Copains d'Abord » mais déplore, lors de la fête du Quatelbach, l'absence inopinée de la Société de Pêche qui en dernière minute s'est désistée de toute participation.

Beaucoup de personnes ont découvert la cadre magnifique qui longe le Quatelbach.

Il adresse ses sincères félicitations à l'association « les Copains d'Abord » ainsi qu'à l'ensemble de la Commission Environnement.

Madame MIMAUD relève que cette manifestation a été une initiative complète de la Commission Environnement.

- Monsieur FEKETE informe l'Assemblée de la tenue d'un vide-grenier le 30 juin prochain à partir de 14 heures à l'EHPAD, par l'Association « les Amis du Vieux Sausheim » qui fait un appel aux donateurs.
- Monsieur MARCHAL, suite aux intempéries et orages de ces derniers jours, évoque les désagréments constatés (infiltrations diverses) dans quelques bâtiments. Il relève pour certain, le constat d'un défaut de conception.

Une ultime réunion de préparation des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Poste a eu lieu : ces travaux sont confiés au SCIN et débuteront vraisemblablement d'ici la fin du mois de juillet, voire début du mois d'août.

- Madame MIMAUD remercie très sincèrement ceux qui se sont engagés dans l'opération « Sausheim-Propre ». Elle tient à les féliciter pour le travail effectué. Monsieur le Maire observe un glissement vers la Journée Citoyenne, il rend toutefois ses collègues élus à ne pas tomber dans le travers de priver des entreprises de travaux menés à cette occasion.

Il souhaite que, dans cette action, la collectivité conserve son identité, trouve un système de fonctionnement qui lui soit propre.

Il constate avec plaisir que certaines personnes qui ont participé au désherbage le samedi 2 juin, continuent à désherber devant chez eux !

- Madame SPENLE évoque les conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles se déroulent les cours à l'Ecole de Musique : la chaleur y est intenable.

Conscient de la problématique, Monsieur le Maire souhaite que des mesures soient prises rapidement (stores, filtres sur vitres), mais aussi qu'une modification de la structure soit menée de sorte à pouvoir, à nouveau, accéder à l'important espace vide à l'arrière du bâtiment.

Un ré-agencement s'impose parce que ce sont près de 100 m² de surface inaccessible actuellement.

Monsieur MARCHAL évoque, pour pallier à ce manque d'air, de provoquer une ventilation durant la nuit, à l'aide des ventilo-convecteurs.

Madame LEMART constate qu'à la chaleur extérieure se rajoute un nombre important d'élèves ce qui a également tendance à créer une atmosphère plus chaude.

- Madame WALTER invite l'ensemble de ses collègues à participer aux kermesses organisées le samedi 16 juin prochain, à partir de 9h15 à l'école Maternelle du Sud et à partir de 10 heures à l'Ecole Maternelle du Centre.

L'ordre du jour ayant été épuisé, et, plus personne ne souhaitant intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Le Maire



Daniel BUX